

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1303_ART_RD436_SEPTMONCEL-LES-MOLUNES
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de Monsieur Germain Maruzzi pour l'entreprise SARL CLAUDE MARUZZI, sise 2 rue de la République à Morez, 39400 HAUTS-DE-BIENNE en date du 04 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD436 pendant les travaux de construction d'un garage, sur le territoire de la Commune de SEPTMONCEL-LES-MOLUNES,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD436** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du mercredi 11 octobre 2023 à 08h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 18h00
Localisation	Du PR 30+0900 Au PR 30+0980
Restrictions	Alternat manuel Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise faisant la demande sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de Septmoncel-Les-Molunes, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10-10-2023

ID : 039-223900010-20231010-ARR_2023_1303-AR

S²LO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SARL CLAUDE MARUZZI

Adresse : 2 RUE DE LA REPUBLIQUE
MOREZ

Code postal : 39400 Localité : HAUTS DE BIENNE Pays :

Nom contact : MARUZZI Prénom contact : GERMAIN

Téléphone : 06 73 92 09 15 Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel : entreprise.maruzzi@orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D436 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : PR431 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : PR30

Adresse Numéro : Nom de la voie : LIEU DIT "LES MOULINS"

Code postal : 39310 Localité : SEPTMONCEL LES MOLUNES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : CONSTRUCTION DE GARAGE

Date prévue de début des travaux : 11/10/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 0.5 Date de début de réglementation 10/10/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue 3M

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers

poils lourds

Stationner

véhicules légers

poils lourds

Dépasser

véhicules légers

poils lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : SARL CLAUDE MARUZZI

Adresse :

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : MOREZ

Le : 04/10/2023

Nom : MARUZZI

Prénom : GERMAIN

Qualité : GERANT

(DAC_P2_V5_v1 00)



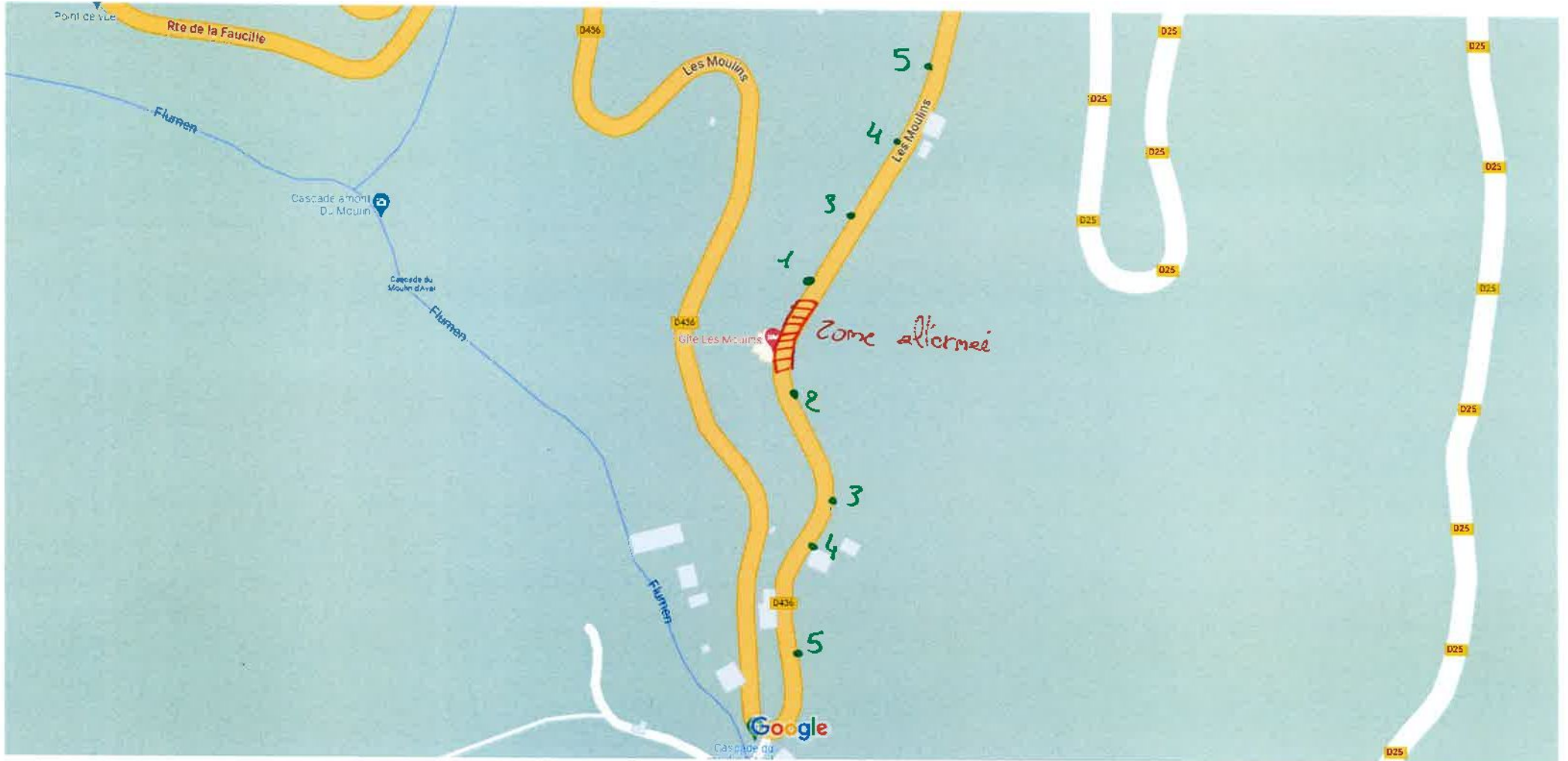
SARL MARUZZI

2 rue de la République - Morez
39400 HAUTS DE BIENNE

Plan Signalisation

Google Maps

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 10-10-2023
ID : 039-223900010-20231010-ARR_2023_1303-AR



Données cartographiques ©2023 Google 20 m

Panneaux
Signalisation



- 1, 2 : Feux manuels
- 3 : limitation 50 km/h
- 4 : circulation alternée
- 5 : Travaux



Septmoncel les Molunes, Bourgogne-Franche-Comté

Google Street View

juil. 2023

Voir plus de dates

Google

Date de l'image : juil. 2023 © 2023 Google

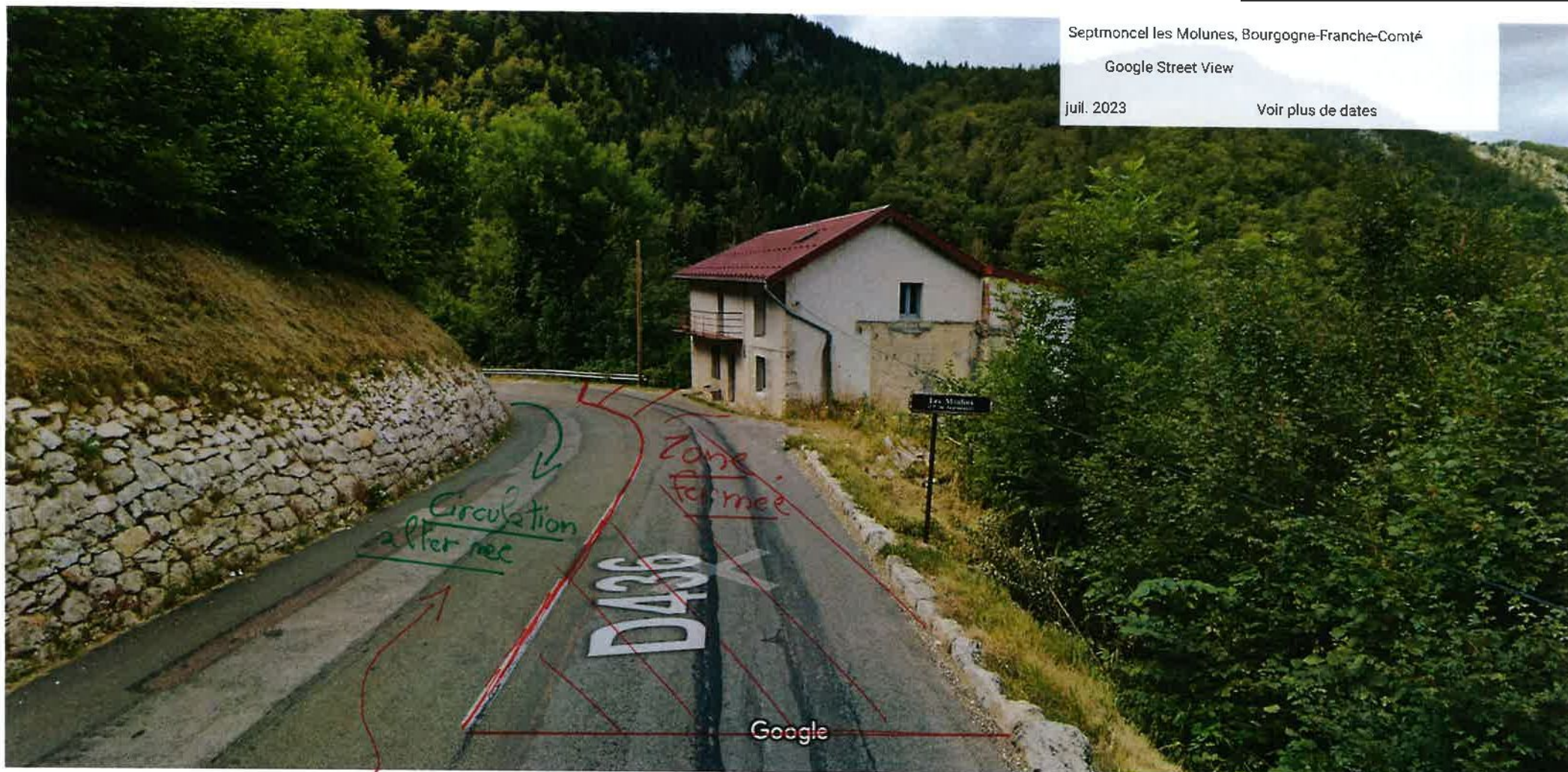


Septmoncel les Molunes, Bourgogne-Franche-Comté

Google Street View

juil. 2023

Voir plus de dates



Date de l'image : juil. 2023 © 2023 Google

